Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SA "ACOREX CONSEIL"
24 PLACE D'AVESNIERES
B.P. 30423
53004 LAVAL CEDEX

V/REF :
N/REF : 2008 B 440 / 2010-A-1910

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 22/07/2010,

P.V. d'assemblée du 30/06/2010
- Transfert du siège sis 8 rue du Clos de l'Image - Bazouges 53200 Chateau-Gontier

Statuts mis à jour

Concernant la société

AVENIR BOIS HABITAT
Société à responsabilité limitée
8 rue du Clos de l'Image
Bazouges
53200 Château-Gontier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1910 le 27/07/2010
R.C.S. LAVAL 508 307 527 (2008 B 440)

Fait à LAVAL le 27/07/2010,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL (Mayenne)

AVENIR BOIS HABITAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 2, Impasse Marco Polo
53200 SAINT-FORT
508307527 RCS LAVAL

"PROCES VERBAL
Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 22/07/2010
Sous le N° 2010A1910
Le Greffier"

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mil dix,
Le 30 juin,
A 18 heures 30,

Les associés de la société AVENIR BOIS HABITAT, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 3 000 parts de 13,33 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2, Impasse Marco Polo 53200 SAINT-FORT, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
Monsieur JACQUES FOURNIER, propriétaire de 1000 parts sociales
Monsieur ANTHONY GESLIN, propriétaire de 1000 parts sociales
Monsieur Brahim KHELIFI, propriétaire de 1000 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Brahim KHELIFI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2, Impasse Marco Polo, 53200, SAINT-FORT au 8 Rue du Clos de l'Image - Bazouges - 53200 CHATEAU GONTIER, et ce à compter du 1er juillet 2010.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 8 Rue du Clos de l'Image - Bazouges - 53200 CHATEAU GONTIER."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Brahim KHELIFI ***Anthony GESLIN*** ***Jacques FOURNIER***

